GROUPE 2AST

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

1. PRÉAMBULE

Cette politique complète la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants du Groupe 2AST. La Charte définit les attentes envers les fournisseurs ; la présente politique définit la manière dont le Groupe organise et pilote sa propre fonction Achats pour y intégrer les critères RSE. Elle s'appuie sur la norme ISO 20400, lignes directrices relatives aux achats responsables.

En tant que fabricant de groupes électrogènes et de matériel électrique associé (mâts d'éclairage notamment), le Groupe 2AST s'approvisionne en composants critiques (moteurs, alternateurs, tôlerie, électronique) auprès de fournisseurs situés en France, en Europe (notamment en Italie) et en Asie (notamment en Chine). Cette chaîne d'approvisionnement internationale expose le Groupe à des enjeux RSE variés : conditions de travail chez les fournisseurs, impact environnemental du transport et des matières premières, conformité réglementaire (REACH, RoHS) et risques éthiques liés aux achats internationaux, ces derniers étant identifiés comme un risque moyen dans la Cartographie des risques de corruption du Groupe. La présente politique formalise l'engagement du Groupe à intégrer ces enjeux dans sa fonction Achats, de façon structurée et mesurable.

2. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

La politique couvre l'ensemble des achats directs et indirects du Groupe 2AST, en France et à l'international, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la fonction Achats. Quatre grandes catégories d'achats sont couvertes, avec un niveau de priorité différencié selon leur poids et leur profil de risque.

Catégorie d'achats	Origine principale	Niveau de risque RSE	Priorité
Moteurs, alternateurs, composants critiques	Chine (import maritime), Italie (routier)	Élevé (droits sociaux fournisseur, transport longue distance, conformité REACH/RoHS)	**Priorité 1**
Tôlerie, châssis, structures métalliques	France, Europe	Moyen	**Priorité 2**
Mâts d'éclairage et sous-ensembles	Italie	Moyen à élevé (transport routier longue distance)	**Priorité 2**
Transport et logistique (prestataires)	France, international	Moyen (empreinte carbone, conditions sociales des sous-traitants)	**Priorité 2**
Achats indirects (informatique, fournitures, services)	France principalement	Faible	**Priorité 3**

3. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Couverture contractuelle :** 50 % des principaux fournisseurs du Groupe (composants principaux, sous-traitants intervenant chez les clients, transporteurs) ont transmis leur engagement à respecter la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants d'ici le 31/12/2027, la démarche étant ensuite étendue chaque année. À partir de 2027, la Charte est remise à chaque nouveau fournisseur régulier lors de son référencement.
- **Intégration RSE dans le sourcing :** 100 % des appels d'offres significatifs, c'est-à-dire d'un montant supérieur à 20 000 €, intègrent une grille de critères RSE dans l'évaluation des offres d'ici le 31/12/2027.
- **Réduction de l'impact du transport amont :** maintenir à 0 % le recours au fret aérien pour les composants en provenance de Chine, niveau déjà atteint, et porter la part du fret maritime et ferroviaire sur les flux amont internationaux à 90 % des tonnes-kilomètres d'ici fin 2027.
- **Formation des acheteurs :** 100 % de l'équipe Achats formée aux achats responsables et aux risques spécifiques des achats internationaux (corruption, droits humains, douane) d'ici le 31/12/2027.
- **Reporting :** publication trimestrielle des indicateurs achats responsables dans le reporting ESG du Groupe, à partir du premier trimestre 2027.
- **Évaluation RSE des fournisseurs stratégiques :** au moins 50 % des fournisseurs de priorité 1 couverts par une évaluation RSE, externe ou auto-évaluation documentée, d'ici fin 2027.

4. ENGAGEMENTS PAR THÉMATIQUE

4.1 Environnement

- Privilégier, à qualité et coût équivalents, les fournisseurs disposant d'une politique environnementale formalisée ou d'une certification (ISO 14001 ou équivalent). Objectif : établir le taux de certification ISO 14001 des fournisseurs de priorité 1 d'ici fin 2027, en état des lieux, avant de fixer une cible chiffrée.
- Encourager le sourcing de proximité pour les composants pouvant être produits en France ou en Europe. Objectif : mesurer la part des achats réalisée à moins de 500 km d'ici fin 2027, puis fixer une cible d'augmentation à partir de 2028.
- Intégrer des clauses de conformité REACH et RoHS dans les cahiers des charges des composants électriques et électroniques. Objectif : 100 % des références critiques (moteurs, alternateurs, armoires, batteries) couvertes par une déclaration REACH ou RoHS archivée d'ici le 31/12/2027.
- Poursuivre la réduction de l'impact carbone du transport amont : maintenir la suppression du fret aérien et documenter précisément chaque flux de transport international (poids réel, distance réelle par trajet) afin de fiabiliser le suivi des émissions de GES du Groupe.
- Favoriser, dans les appels d'offres emballages, l'usage de matériaux recyclés ou recyclables (cartons, films de protection).

4.2 Social et droits humains

- Exiger de tout fournisseur stratégique le respect des conventions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail forcé et du travail des enfants, liberté syndicale, non-discrimination), formalisé par la signature de la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants.
- Porter une attention renforcée aux fournisseurs situés dans des zones géographiques identifiées à risque en matière de droits humains, avec des vérifications complémentaires (questionnaire renforcé ou audit documentaire) si nécessaire. Objectif : cartographier d'ici fin 2027 les fournisseurs de priorité 1 par zone géographique et niveau de risque social associé.
- Veiller aux conditions de travail des sous-traitants transport, en particulier sur les trajets longue distance (Chine, Italie).

4.3 Éthique des achats

- Interdire toute forme de corruption, de favoritisme ou de conflit d'intérêts dans la sélection des fournisseurs, en cohérence avec le Code anticorruption du Groupe et avec la Cartographie des risques de corruption, qui identifie les achats et la sous-traitance comme un domaine à risque modéré à élevé (pression pour favoriser un partenaire local, partenaires imposés).
- Garantir une procédure de sélection transparente et tracée pour tout appel d'offres significatif, avec double validation interne pour les décisions d'achat sensibles et inscription au registre des conflits d'intérêts en cas de lien identifié.
- Respecter les délais de paiement légaux (LME) envers l'ensemble des fournisseurs, y compris les PME. Objectif : délai de paiement conforme à la LME sur 100 % des paiements, avec un suivi mensuel par la Direction Financière.
- Vérifier l'absence de sanctions internationales, par un contrôle de screening, pour tout nouveau fournisseur ou intermédiaire situé dans un pays à risque, en cohérence avec le Code anticorruption du Groupe.

4.4 Proximité économique

- Favoriser, lorsque cela est pertinent industriellement, les fournisseurs et sous-traitants locaux ou nationaux, contribuant au tissu économique français et réduisant le risque logistique. Cet objectif est mis en balance avec les contraintes techniques, certains composants spécifiques n'étant disponibles que chez des fournisseurs internationaux.

5. SEGMENTATION DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs sont classés selon deux critères combinés.

- **Criticité et volume :** un fournisseur est considéré comme stratégique s'il représente une part significative des achats annuels d'une catégorie, typiquement le cœur des 80 % du volume total selon le principe de Pareto, ou s'il est le fournisseur unique ou quasi unique d'un composant critique.
- **Niveau de risque RSE :** évalué selon la zone géographique (pays à risque identifiés dans la Cartographie des risques de corruption), la nature du composant (matières premières sensibles, composants électroniques) et l'historique de non-conformité éventuel.

Cette segmentation détermine le niveau d'exigence appliqué : signature simple de la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants pour les fournisseurs standards, évaluation RSE et audit documentaire pour les fournisseurs stratégiques présentant un risque élevé.

6. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS

- **Direction Achats :** responsable de la mise en œuvre opérationnelle, à savoir l'intégration des critères RSE dans les appels d'offres, le pilotage de la signature de la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants, la formation des acheteurs et le suivi des indicateurs.
- **Direction Générale :** valide les orientations stratégiques et arbitre les cas de non-conformité fournisseur significative (suspension ou résiliation de la relation commerciale).
- **Référent Éthique et Compliance :** Éric LEMOINE est associé pour les questions de conformité (corruption, sanctions internationales, vérification KYC des tiers), en lien avec le Code anticorruption du Groupe.
- **Service Qualité :** associé pour la conformité réglementaire produit (REACH, RoHS) et les audits fournisseurs techniques.

7. PROCESSUS OPÉRATIONNEL

- **Cartographie et segmentation des fournisseurs :** réalisée en premier, elle constitue la base de l'ensemble du dispositif.
- **Intégration de critères RSE dans le sourcing :** une grille de critères RSE est ajoutée aux appels d'offres et cahiers des charges pour tout achat significatif.
- **Signature de la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants :** diffusion progressive, en commençant par les principaux fournisseurs de chaque société du Groupe, et recueil de leur engagement (formulaire d'adhésion signé, ou charte RSE propre au fournisseur). GELEC Energy utilise en pilote depuis octobre 2026 une plateforme d'adhésion en ligne avec signature électronique et suivi des envois ; les autres sociétés suivent les engagements dans le tableau de suivi fournisseurs du Groupe.
- **Évaluation RSE des fournisseurs stratégiques :** évaluation externe ou auto-évaluation documentée pour les fournisseurs de priorité 1, déployée progressivement en commençant par les fournisseurs les plus critiques.
- **Audit des fournisseurs à risque :** audit documentaire ou sur site pour les fournisseurs présentant un risque RSE élevé (pays à risque, matière première sensible, historique de non-conformité).
- **Traitement des non-conformités :** plan d'action correctif établi avec le fournisseur, suivi jusqu'à sa clôture, et le cas échéant suspension ou résiliation de la relation commerciale en cas de manquement grave et non corrigé.
- **Reporting :** consolidation trimestrielle des indicateurs dans le reporting ESG du Groupe.

8. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible	Fréquence	Responsable
% des principaux fournisseurs ayant transmis leur engagement à respecter la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants	50 % d'ici fin 2027	Annuelle	Achats
% de fournisseurs de priorité 1 évalués RSE	50 % d'ici fin 2027	Semestrielle	Achats
% d'acheteurs formés aux achats responsables	100 % d'ici fin 2027	Annuelle	Achats et RH
% de nouveaux contrats intégrant une clause ESG	100 % des contrats de priorité 1 et 2 dès 2027	Trimestrielle	Juridique et Achats
% de flux amont internationaux en transport maritime ou ferroviaire	90 % d'ici fin 2027	Trimestrielle	Achats et Logistique
% de références critiques couvertes par une déclaration REACH ou RoHS	100 % d'ici fin 2027	Annuelle	Qualité et Achats
Délai de paiement moyen fournisseurs (conformité LME)	Conforme à la LME sur 100 % des paiements	Mensuelle	Finance
Taux de clôture des non-conformités RSE fournisseurs identifiées	100 % clôturées sous 90 jours	Trimestrielle	Achats et Qualité

9. RESSOURCES ET MOYENS

- Un temps dédié de la Direction Achats est alloué au pilotage de cette politique.
- Le contenu de la formation aux achats responsables s'appuie sur les modules déjà existants (formation anticorruption, formation RGPD), complétés par un volet spécifique aux achats internationaux (douane, REACH et RoHS, droits humains chez les fournisseurs).
- Les outils de suivi, tableau de suivi fournisseurs et reporting ESG, sont déjà déployés au sein du Groupe.

10. RÉVISION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique est revue une fois par an, en cohérence avec la révision du plan d'actions RSE du Groupe, ou plus tôt en cas d'évolution réglementaire significative (devoir de vigilance, CSRD, nouvelles sanctions internationales) ou de changement structurel dans la chaîne d'approvisionnement (nouveau pays de sourcing, nouveau fournisseur stratégique). Chaque révision est versionnée, par un numéro de version et une date, et validée par la Direction Générale sur proposition de la Direction Achats.

Version 2, octobre 2026, Groupe 2AST.

Approbation	
Nom	Armand ALEXANIAN
Fonction	Président Directeur Général
Date	21/10/2026